



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones rurales

Question écrite n° 1651

Texte de la question

M. Bernard Pons appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des notaires ruraux. En effet, en raison de la desertification des campagnes liée aux difficultés du monde rural et de la crise de l'immobilier les notaires ruraux voient leurs revenus baisser sensiblement depuis plusieurs années. De plus, leurs tarifs n'ont pas été révisés depuis 1986 et la rémunération des formalités n'a pas été augmentée depuis 1985. Ces difficultés risquent d'entraîner la disparition du notariat rural qui joue un rôle important dans les campagnes. Il lui demande s'il envisage une revalorisation de leurs tarifs en fonction du coût des formalités de services publics depuis 1985.

Texte de la réponse

Le ministère de la justice est pleinement conscient des difficultés que traverse actuellement le notariat, et plus particulièrement le notariat rural qui subit naturellement les contrechocs de l'évolution de l'économie agricole. Un groupe de travail, associant des représentants de la profession et du ministère, a ainsi été constitué en décembre 1992 afin de mener à bien une réflexion sur l'avenir du notariat rural. Par ailleurs, un décret portant de 175 000 francs à 300 000 francs le plafond de la première tranche des honoraires de négociation en matière immobilière sera publié assez prochainement. Cette mesure devrait procurer un surcroît de ressources non négligeable pour les offices réalisant habituellement des transactions de niveau modeste. Enfin, le ministère de l'économie vient d'être saisi d'une demande tendant à faire examiner selon quelles modalités un relèvement de l'unité de valeur servant de base au calcul des droits fixes perçus par les notaires pourrait être envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Pons Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1651

Rubrique : Notariat

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1499

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2251